



DOSSIER DE PRESSE



EXERCICE ORSEC MARITIME « GASCOGNE 2016 »

24 – 25 MAI 2016



Sommaire

Présentation générale de l'exercice

Le scénario

Les objectifs

Acteurs et moyens

Le dispositif ORSEC maritime

Le plan POLMAR terre

Les formations de lutte contre les pollutions marines

Biscaye Plan

EMSA

Glossaire

Contacts presse

Crédit photos : Marine Nationale



GASCOGNE 2016

Exercice d'assistance à navire en difficulté et lutte contre une pollution maritime par hydrocarbure dans le golfe de Gascogne

Les 24 et 25 mai 2016, dans le cadre du dispositif ORSEC maritime, la préfecture maritime de l'Atlantique organise un exercice majeur d'assistance à navire en difficulté (ANED) et de lutte contre une pollution maritime par hydrocarbure (POLMAR) dans le golfe de Gascogne et le long de la façade maritime Atlantique.

Baptisé « GASCOGNE 2016 », cet exercice débutera le 24 mai après une collision fictive entre deux bâtiments de commerce à l'ouvert de la Loire. Un navire affrété pour l'exercice, fera l'objet d'une assistance en mer et sera conduit au port de Saint-Nazaire en fin de journée. Pour le volet POLMAR, l'exercice se poursuivra le 25 mai au large du littoral aquitain (à la limite des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques) et sur la plage Notre Dame à Capbreton.

Cet exercice est réalisé en coordination avec la préfecture de la zone de défense et de sécurité « Ouest », la préfecture de la zone de défense et de sécurité « Sud-Ouest », la préfecture de la Loire Atlantique, la préfecture des Landes et la préfecture des Pyrénées Atlantique.

« GASCOGNE 2016 » mobilisera environ 400 personnes, une cinquantaine d'entités (administrations, associations et entreprises) et près d'une trentaine de moyens nautiques et aériens, étatiques et privés. Pour le volet POLMAR, il permettra notamment de collaborer avec la SASEMAR (Société Etatique de sauvetage et de sécurité maritime en Espagne) et l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM). Des professionnels de la pêche seront également impliqués ainsi que de nombreux moyens de secours terrestres.

L'objectif principal de cet exercice est d'entraîner les différents acteurs de l'Etat, partenaires publics et privés à coordonner leurs actions lors d'une crise complexe. Il permettra notamment d'intégrer à la gestion de crise les problématiques et contraintes de l'interface terre-mer lors de l'accueil d'un navire en difficulté dans un port refuge et lors d'une opération de lutte contre une pollution maritime par hydrocarbure en mer et sur la côte.



Le 24 mai, l'exercice débutera à partir de 8h00 et durera jusqu'à la suspension décidée par le directeur d'exercice (au plus tard 19h00). Le 25 mai, l'exercice débutera à 8h00 et s'achèvera dans l'après-midi.

Le Scénario

⚓ 24 mai

Assistance à navire en difficulté (ANED)

Un navire faisant route vers Saint-Nazaire, le « Saint-Pierre », sablier simulant un vraquier, se trouve en avarie de barre dans le chenal d'accès au port. Par mauvaise visibilité, un pétrolier (navire fictif) quittant Saint-Nazaire vient le heurter sur son arrière. A la suite de cet abordage, le « Saint-Pierre » est endommagé. Le bâtiment est contraint de mouiller d'urgence au nord du chenal d'accès. De son côté, le pétrolier semble n'avoir subi que des dégâts mineurs et après avoir proposé son aide au « Saint-Pierre » est finalement autorisé à poursuivre sa route vers Bilbao.

Suite à l'abordage et peu de temps après, un incident électrique est à l'origine d'un départ de feu à bord du Saint-Pierre puis d'un black-out. Le feu se propage le long des câbles et gagne le local des machines. Les installations fixes de lutte contre l'incendie sont inopérantes.

Le préfet maritime de l'Atlantique, décide dans un premier temps, d'envoyer à bord du Saint-Pierre une équipe d'évaluation afin de disposer d'une vision précise de l'état du navire et d'appréhender les risques potentiels qu'il est susceptible de causer à l'environnement. Dans un second temps, et de façon à être en mesure de faire face à l'incendie à bord, il décide l'envoi d'une équipe d'intervention composée de marins-pompiers de Brest.

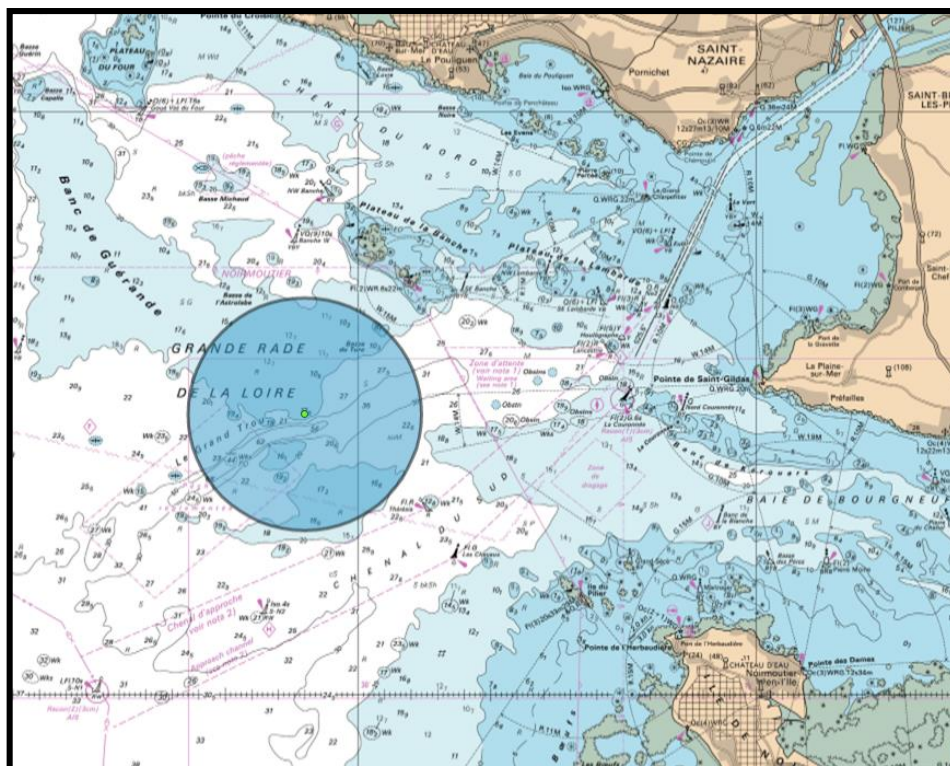
L'intervention étant appelée à durer et compte-tenu des risques connexes, il est décidé ensuite de faire appel au bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) (dans le cadre de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires) afin d'être en mesure de faire face dans la durée et d'assurer des relèves, tout en bénéficiant d'une expertise complémentaire.



Une réflexion est entamée par la préfecture maritime de l'Atlantique, en relation avec la préfecture des zones de défense Ouest et les services de l'Etat concernés par l'accueil du navire à quai. In fine, une fois le feu maîtrisé, il est décidé de remorquer puis d'accueillir le navire au port de Saint-Nazaire (procédure « port refuge »). A l'arrivée au port, la direction des opérations de secours est transférée du préfet maritime de l'Atlantique au préfet de Loire-Atlantique.

A l'accostage, une reprise du sinistre nécessite une intervention des pompiers (SDIS 44). En fin de journée, tous les feux sont éteints et les opérations terminés.

Zone d'exercice du 24 mai :



⚓ 24 et 25 mai

Lutte contre une pollution maritime (POLMAR)

Dans le même temps le pétrolier après quelques heures de route vers Bilbao arrive en limite de la ZEE française, proche de passer en ZEE espagnole. Alors que les conditions météorologiques sont mauvaises et que ses installations se trouvent dans une configuration dégradée, celui-ci annonce un relâchement accidentel d'hydrocarbures. Le navire parvient à mettre fin au relâchement et rejoint Bilbao, tandis que la pollution localisée en ZEE française se déplace vers le sud-est et menace le littoral aquitain.

Le préfet maritime de l'Atlantique juge nécessaire d'alerter ses partenaires (accord bilatéraux, moyens et mécanismes européens, demandes de moyens nationaux, etc.) et d'informer les autorités terrestres susceptibles d'être concernés par les suites de l'évènement notamment la zone Sud-Ouest et les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Les recherches de la préfecture maritime de l'Atlantique permettent d'identifier le propriétaire de la cargaison qui affrète le pétrolier. Ce dernier arme sa cellule de crise afin d'apporter son soutien à l'armateur et aux services de l'Etat dans leur gestion de la crise.

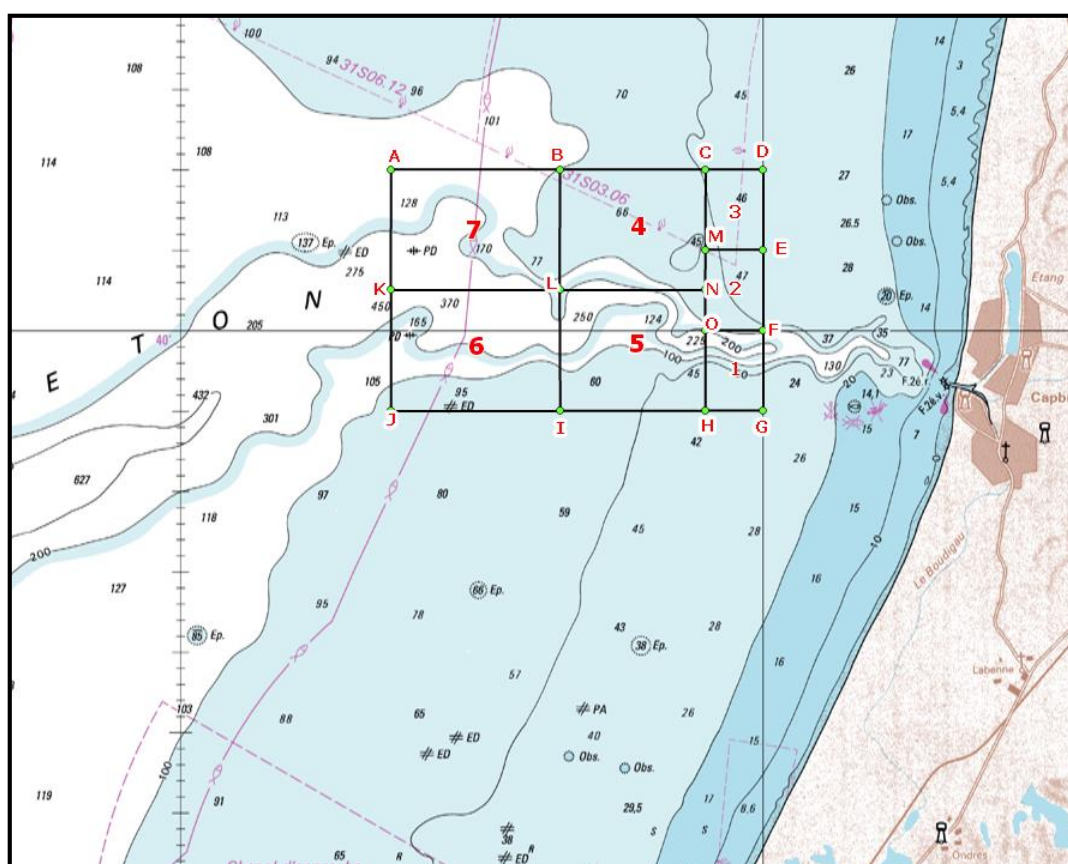
Des moyens de reconnaissance puis des moyens de lutte sont envoyés. Une réflexion est engagée sur la stratégie de lutte à retenir. Cependant, les opérations de lutte ne peuvent être entamées immédiatement en raison de la distance et des conditions météorologiques.

Les mauvaises conditions météorologiques initiales ont entravés jusqu'à présent les opérations de lutte en mer. Celles-ci sont enfin engagées alors que la pollution est relocalisée à proximité de la côte et qu'il devient manifeste que le littoral des Landes est sur le point d'être touché.



Il en résulte la définition d'une zone de lutte le long de la côte landaise à hauteur du littoral des communes d'Hossegor et de Capbreton. Des moyens spécialisés français et étrangers (européen et espagnol) ainsi que des navires de pêche mobilisés pour l'occasion sont engagés dans les opérations de récupération du polluant à la mer. En parallèle, la préfecture des Landes active les dispositions spécifiques POLMAR Terre pour faire face à l'arrivée de la pollution sur le littoral des communes d'Hossegor et de Capbreton.

Zone exercice du 25 mai :



Les Objectifs

L'objectif principal de cet exercice est d'entraîner les différents acteurs de l'Etat, partenaires publics et privés à coordonner leurs actions lors d'une crise complexe. Il permettra notamment d'intégrer à la gestion de crise les problématiques et contraintes de l'interface terre-mer lors de l'accueil d'un navire en difficulté dans un port refuge et lors d'une opération de lutte contre une pollution maritime par hydrocarbure en mer sur la côte.

Le scénario et les objectifs définis permettront notamment :

- ✓ D'intégrer à la gestion de crise maritime les problématiques et contraintes de l'interface terre-mer ;
- ✓ De mobiliser tous les moyens nécessaires susceptibles d'intervenir en cas de crise et d'assurer leur coordination ;
- ✓ D'articuler la gestion de crise de l'Etat et celle des autres acteurs publics et privés ;
- ✓ De former des professionnels de la pêche à l'utilisation du matériel anti-pollution ;
- ✓ D'éprouver le dispositif POLMAR terre, entraîner les personnels, évaluer la disponibilité des matériels et vérifier la validité des plans POLMAR départementaux ;
- ✓ De tester la chaîne d'alerte, la circulation et la remontée de l'information ainsi que la coordination des services engagées sur cette opération dans un contexte de lutte en mer et à terre ;
- ✓ De développer l'organisation de la réponse de sécurité civile à travers la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes de Capbreton et de Hossegor et la formation du personnel aux chantiers de lutte antipollution.



Acteurs et moyens

« GASCOGNE 2016 » mobilisera environ 400 personnes, une cinquantaine d'entités (administrations, associations et entreprises) et près d'une trentaine de moyens nautiques et aériens, étatiques et privés. Pour le volet POLMAR, il permettra notamment de collaborer avec la SASEMAR (Société Etatique de sauvetage et de sécurité maritime en Espagne) et l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM). Des professionnels de la pêche seront également impliqués ainsi que de nombreux moyens de secours terrestres.

Organismes

Préfecture maritime de l'Atlantique	Brest
Préfecture des Landes	Mont-de-Marsan
Préfecture de la Loire-Atlantique	Nantes
Préfecture des Pyrénées Atlantique	Pau
Préfecture de zone de défense et de sécurité Sud-ouest	Bordeaux
Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest	Rennes
Base Navale	Brest
Les CROSS Etel et Corsen	
CEPPOL	Brest

Moyens aériens

EC 225 de la Marine Nationale	Lanvéoc
Le dauphin SP de la Marine Nationale	La Rochelle
ECU 64 de la Gendarmerie Nationale	Anglet
F406 POLMAR des douanes	Lann-Bihoué
Dragon 56 de la sécurité civile	Queven
ECU 44 de la Gendarmerie Nationale	Saint-Nazaire
NH 90 de la Marine Nationale	Lanvéoc



Moyens nautiques

Le « St-Pierre » de la Société de transport fluviomaritime de l'ouest	Montoir de Bretagne
Remorqueur « Croisic » de la Société Boluda	Nantes – St Nazaire
VCSM P620 « Sèvre » de la Gendarmerie Nationale	Pornichet
Pilotine	Nantes – St Nazaire
PM103 « Phobos » des Affaires maritimes	St Nazaire
SNS 095 « Pierre-Robert Graham »	SNSM Le Croisic
BSAD « VN Sapeur » de la Marine Nationale	Brest
VCSM P603 « Adour »	Gendarmerie maritime (Anglet)
PM 63 « Eider » des Affaires maritimes	Bayonne
SNSM 208 « Saint-Nicolas »	Capbreton
6 navires de pêche	Bayonne, Capbreton et St-Jean-de-Luz

Internationaux

Avion CN-235-300	Sasemar (Espagne)
M/V « MonteArucas »	Agence européenne de la sécurité maritime (UE)
Don Inda BSAD	Sasemar (Espagne)

Equipes spécialisées

Equipe d'évaluation :	GPM Nantes – St-Nazaire CSN Pays de la Loire Pilotage Nantes – St-Nazaire
Equipe d'intervention incendie :	Compagnie des marins-pompiers de Brest Bataillon des marins-pompiers de Marseille
Equipe anti-pollution :	Base navale SMP Brest Base navale SMP CEPPOL Brest



Le dispositif ORSEC maritime

Le dispositif ORSEC (plan d'organisation de la réponse de sécurité civile) est un système de gestion de crise permettant de faire face à des catastrophes naturelles, industrielles ou sanitaires.

Le plan ORSEC maritime comporte plusieurs volets, pouvant couvrir l'ensemble des aspects d'un même évènement de mer :

- recherche et sauvetage (SAR)
- antipollution hydrocarbure ou chimique (POLMAR)
- assistance à navire en difficulté (ANED)
- circulation perturbée (CIRC)
- rejet nucléaire accidentel (NUCMAR)



3 niveaux de gravité existent dans le dispositif :

Niveau 1 : coordination simple des unités engagées

Niveau 2 : activation de l'équipe de gestion d'intervention (EGI) au CROSS - Incident maîtrisable nécessitant une coordination renforcée de l'évènement

Niveau 3 : activation de l'équipe de gestion de crise auprès du préfet maritime – L'évènement dépasse le cadre de l'intervention en mer

Le plan POLMAR terre

Qu'est-ce que le plan POLMAR Terre ?

Sous l'autorité du préfet de département, le plan POLMAR :

- recense et identifie les moyens de l'État mobilisables en cas de crise ;
- organise la mobilisation et la coordination des moyens préalablement identifiés, en collaboration avec les collectivités territoriales ;
- permet le recours, si nécessaire, à des moyens privés : ces moyens sont préalablement identifiés et des accords sont passés avec les entreprises pour garantir la disponibilité effective et concrète des moyens en cas de besoin ;



-prévoit les interventions rapides et coordonnées en cas de crise sur tous les sujets concernés : zones à protéger en priorité ; inventaire des sites de stockage et/ou de traitement des matériaux polluants récupérés ; accueil, hébergement, formation des bénévoles, etc.

Qu'est-ce que le Centre Opérationnel Départemental ?

Le centre opérationnel départemental constitue un outil à la disposition du Préfet pour gérer une crise : le Directeur des Opérations de Secours (DOS) s'entoure alors de tous les acteurs de sécurité civile nécessaires, en fonction de la situation : sapeurs-pompiers, services de l'État, gendarmerie, police nationale, conseil départemental...

Il s'agit de suivre, de cerner au mieux la situation afin de prendre les décisions adéquates. La remontée et l'échange d'informations entre acteurs facilitent cette prise de décisions.

L'objectif : mettre en œuvre une conduite stratégique de crise, jusqu'au retour à la normale. Dans le cadre de cet exercice un COD sera activé en préfecture. Il sera composé de représentants de services de la préfecture et de la sous-préfecture de Dax, du SDIS, de la Gendarmerie, de la direction départementale des territoires et de la mer, du Conseil Départemental, de l'unité départementale de la DREAL, de l'Agence régionale de Santé et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

D'autres acteurs départementaux et extra départementaux pourront apporter leur expertise auprès du COD : services étatiques, associations spécialisés dans le domaine des pollutions maritimes, associations de sécurité civile, de protection de la faune et de l'avifaune.

Que sont le Poste de Commandement Intercommunal et les postes de commandement communaux ?

Dans le cadre de l'exercice :

* un Poste de Commandement Intercommunal est activé à la Capitainerie du Port à Capbreton, l'événement affectant les communes de Capbreton et de Hossegor.

Il est composé du personnel des deux communes, de la Gendarmerie, du SDIS, et de la direction départementale des territoires et de la mer.



Le rôle de cette structure est d'assurer la coordination et l'harmonisation des décisions auprès des deux communes.

* un poste de Commandement Communal est activé dans chaque commune

Cette structure permet au maire d'assurer la mise en œuvre de son Plan Communal de Sauvegarde, outil nécessaire au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile. Ce document précise concrètement l'organisation retenue pour faire face à une crise à l'échelon communal.

Les formations de lutte contre les pollutions marines

Lors de pollution marine de moyenne ampleur, les collectivités territoriales doivent pouvoir organiser et gérer l'événement en propre. Les crises passées de type « ERIKA » et « Prestige », ont montré la nécessité d'une implication commune des collectivités territoriales et des services de l'État.

Ainsi, en parallèle à l'exercice, une session de formation de lutte contre les pollutions marines a eu lieu les 24 et 25 mai à Capbreton à destination des personnels des collectivités territoriales. Cette formation s'est déroulée le 24 mai pour la partie théorique et le 25 mai pour la partie pratique avec des minis exercices de dépollution sur la plage de Capbreton. 32 personnes ont été formées lors de cette session.

Cette formation est destinée à permettre d'appréhender la palette d'outils disponibles pour faire face à ce type de crise tant au niveau organisationnel, que juridique et pratique (connaissance du matériel de l'état et de sa mise en œuvre).

Cette action, mise en place par la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA) et la DREAL de zone, sera animée par le Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), le Centre d'Etude et d'expertise sur les risques l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), et le Centre Interdépartemental de Stockage et d'Intervention POLMAR du Verdon-Sur-Mer (CISIP).

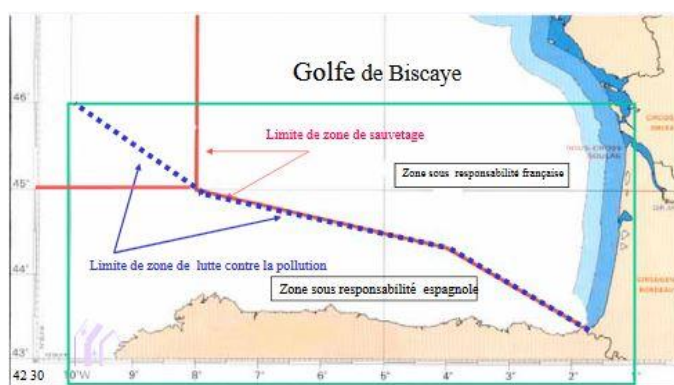


Biscaye Plan

Le Biscaye plan est un **accord Franco-Espagnol**, et plus précisément un plan d'intervention en cas de sinistre en Atlantique. Signé 1999, il prévoit **le partage des eaux du golfe de Gascogne** en deux parties. Toute intervention se déroulant au sud de la ligne de partage est sous l'autorité espagnole, la zone nord restant sous contrôle français. Dans tous les cas, **l'ensemble des moyens de sauvetage français et espagnols seront à la disposition du pays chargé de l'opération.**

Les objectifs de cet accord :

- la désignation préalable de l'Autorité qui, en fonction de chaque cas et du lieu de l'accident ou des opérations coordonnera l'action conjointe ;
- les principes et procédures de coopération lors des opérations de recherche et de sauvetage maritimes et de lutte contre la pollution marine ;
- la favorisation de la connaissance et la compréhension par chaque nation, des instructions et procédures de l'autre ;
- l'encouragement au bon usage des procédures internationales applicables à chaque cas particulier.



EMSA

L'agence européenne de sécurité maritime (AESM), a pour objectif d'aider l'UE et les pays membres à élaborer et à appliquer la législation européenne sur

la sécurité et la sûreté maritimes, ainsi que sur **la pollution due aux navires**. Elle est également responsable de la **prévention des pollutions** et d'apporter une réponse aux pollutions causées par les navires ou les installations pétrolières et gazières.



Ses implications envers les Etats membres sont:

- l'assistance lors des travaux préparatoires de mise à jour et d'élaboration de législations européennes pertinentes ;
- les visites et inspections des pays de l'UE pour s'assurer de la mise en œuvre effective des différents actes juridiques contraignants de l'UE ;
- les activités de formation et d'assistance technique pour les administrations nationales ;
- le soutien aux actions de réponse aux pollutions causées par les navires et les installations pétrolières et gazières (l'AESM fournit une assistance opérationnelle uniquement en cas de demande du pays affecté).



Glossaire

A

AEM : Division de l'Action de l'Etat en Mer (PREMAR)

ALFAN : Force d'Action Navale

ANED : Assistance aux navires en difficulté

B

BMPM : Bataillon de marins-pompiers de Marseille

BN : Base Navale

BSAD : Bâtiment de soutien, d'assistance et de dépollution

C

CECLANT : Commandant de la zone maritime Atlantique (Marine Nationale)

CEPPOL : Centre d'expertises pratiques de lutte antipollution

CROSS : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

D

DDTM : Direction départementales des territoires et de la mer

DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

DIRM SA : Direction interrégionale de la mer sud-Atlantique

DIREXER : Directeur de l'exercice

G

GSBdD : Groupement de soutien de la base de défense

O

ORSEC : Organisation de réponse de sécurité civile

P

PDZ : Préfet de zone

POLMAR : Pollution maritime

PREMAR : Préfet maritime ou préfecture maritime

PREMAR ATLANT : Préfet Maritime (ou préfecture maritime) Atlantique

S

SASEMAR : Agence de sauvetage espagnole (ministère des transports)

SDIS/DD SIS : Service/Directeur Départemental d'Incendie et de Secours

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (Préfet)

SNSM : Société Nationale de Sauvetage en Mer

V

VCSM : Vedette côtière de surveillance maritime



Contacts presse

Préfecture maritime de l'Atlantique

Service de communication régionale

Capitaine de Corvette Thomas Letournel

Tél : 02 98 22 07 28

Port : 06 71 90 96 92

thomas.letournel@premar-atlantique.gouv.fr

Premier Maître Johann Peschel

Tél : 02 98 22 04 37

Port : 06 76 87 97 60

yohann.peschel@premar-atlantique.gouv.fr

Préfecture des Landes

Service de communication

Mme Meurisse

Tél : 05 58 06 72 49

Port : 06 32 63 68 82

joelle.meurisse@landes.gouv.fr

Anthony Merle

Tél : 05 58 06 58 64

Port : 06 84 25 99 61

anthony.merle@landes.gouv.fr

www.landes.gouv.fr

 @prefecture40

Retrouvez les images de l'exercice sur la médiathèque de la Marine Nationale :



www.mediatheque.marine.defense.gouv.fr

Suivez toute l'actualité de la préfecture maritime de l'Atlantique sur twitter
et sur le site internet de la préfecture :



@premaratlant

www.premar-atlantique.gouv.fr

